



# **Kosovo: situation d'un couple vivant ensemble contre la volonté des deux familles**

## **Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR**

Weyermannsstrasse 10  
Case postale  
CH-3001 Berne

T++41 31 370 75 75  
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch

Compte dons  
CCP 10-10000-5

Berne, le 3 février 2017



## Sommaire

<b>1</b>	<b>Importance de la famille, menaces et violence par des membres de la famille.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Possibilités de protection .....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Droit de garde des enfants en cas de séparation des partenaires .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Situation économique .....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Défavorisation des femmes .....</b>	<b>8</b>
5.1	Accès à l'emploi et à la prise en charge d'enfants .....	10
5.2	Accès au logement .....	10
5.3	Accès à l'aide sociale .....	11

## Introduction

Sur la base d'une demande à l'analyse-pays de l'OSAR, nous avons traité les questions suivantes:

1. Dans quelle mesure est-il possible ou usuel qu'un couple d'Albanais du Kosovo vivant ensemble contre la volonté des deux familles sans être marié et qui a des enfants soit forcé de se séparer par les deux familles sous la menace de violence ?
2. Dans quelle mesure une telle famille a-t-elle la possibilité de trouver une protection auprès des autorités kosovares ou d'organisations non gouvernementales?
3. À qui va la garde des enfants en cas de séparation: à la femme, à l'homme ou aux autorités kosovares ?
4. Quelle est la situation économique et sociale d'une femme séparée, avec ou sans enfants et sans réseau social?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe les développements au Kosovo depuis plusieurs années.<sup>1</sup> Les informations qui nous ont été transmises par des expert-e-s<sup>2</sup> ainsi que nos propres recherches nous permettent de répondre comme suit aux questions ci-dessus.

## 1 Importance de la famille, menaces et violence par des membres de la famille

**Menaces contre des couples par des hommes de leurs familles.** D'après une personne de contact représentant l'ONG *Women Wellness Center*<sup>3</sup> il y a des cas où des couples qui vivent ensemble contre la volonté des deux familles ont reçu des menaces de la part du père ou du frère de l'homme, ces derniers essayant de multiples façons de «faire de leur vie un enfer».<sup>4</sup> Une personne de contact représentant l'ONG *Kosovo Women's Network*<sup>5</sup> confirme que les menaces et la violence dans ce

---

<sup>1</sup> [www.osar.ch/pays-dorigine.html](http://www.osar.ch/pays-dorigine.html).

<sup>2</sup> Les recherches de l'OSAR se fondent sur des sources publiquement accessibles, conformément aux standards COI. Lorsque ces sources ne permettent pas de trouver les informations requises dans le temps imparti, l'OSAR fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable. Les personnes de contact peuvent toutefois être anonymisées afin de garantir la protection des sources.

<sup>3</sup> L'ONG *Women Wellness Center* tient un foyer pour femmes et un centre de consultation psychosocial pour les femmes victimes de violence à Peja au Kosovo. Elle effectue un travail d'information en étroite collaboration avec les autorités. Interview avec une personne représentant l'ONG *Women Wellness Center*, Peja, 24 novembre 2016.

<sup>4</sup> Renseignement transmis par courriel par une personne de contact représentant l'ONG *Women Wellness Center*, 31 janvier 2017.

<sup>5</sup> L'ONG *Kosovo Women's Network* (KWN) regroupe 106 organisations de femmes au Kosovo. Les organisations membres représentent divers groupes ethniques, tranches d'âges, capacités et parties du pays. Le KWN s'engage pour les droits des femmes et des filles au Kosovo par un échange

genre de contexte sont possibles dans certaines familles. Il n'y a toutefois pas d'études sur ce phénomène dont l'ampleur reste alors inconnue.<sup>6</sup>

**Violence par des hommes de la famille au nom de «l'honneur».** D'après le *Country Gender Profile* d'avril 2014, la police kosovare détient des rapports sur des frères ayant battu leurs sœurs qui s'étaient comportées de façon «deshonorante» à leurs yeux. Dans de rares cas, il y a aussi des témoignages oraux de «meurtres pour l'honneur» dans les zones rurales du Kosovo. On manque toutefois d'informations à ce sujet.<sup>7</sup>

**Les réseaux familiaux ont une grande importance; des couples vivant ensemble contre la volonté des deux familles et des personnes chassées de leur famille se retrouvent souvent isolés et stigmatisés.** Selon un rapport sur le Kosovo du Centre fédéral allemand pour l'éducation politique, des réseaux informels influencés par l'appartenance ethnique, familiale et politique déterminent la vie politique et économique du pays.<sup>8</sup> Cette information est corroborée par les indications fournies le 13 janvier 2017 par une personne de contact représentant l'ONG *Kosovo Women's Network*. Il semble ainsi que l'appui de la famille revêt beaucoup d'importance au Kosovo, car il permet d'accéder aux réseaux de soutien sociaux et financiers. Les personnes chassées de leur famille ont donc beaucoup de peine à survivre au Kosovo. Ils ont souvent des difficultés d'être acceptés par la société kosovare, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur leur accès au travail et à la participation sociale.<sup>9</sup> D'après les informations d'une personne de contact représentant le *Gender Training and Research Center*<sup>10</sup>, les couples avec ou sans enfants vivant ensemble contre la volonté de leurs familles vivent souvent isolés de leurs familles et de la société et sont stigmatisés par ces dernières.<sup>11</sup>

**Les coutumes traditionnelles régissant le mariage et le divorce sont encore très répandues, l'approbation des deux familles est le plus souvent nécessaire.** Une personne de contact représentant l'ONG *Medica Gjakova*<sup>12</sup> a indiqué à l'OSAR

---

d'expériences et d'informations, des partenariats, un travail de réseautage, de la recherche, du lobbying et des prestations. Kosovo Women's Network, Members, sans date (dernier téléchargement le 25 janvier 2017): [www.womensnetwork.org/?FaqlD=34](http://www.womensnetwork.org/?FaqlD=34); Kosovo Women's Network, Mission, sans date (dernier téléchargement le 16 janvier 2017): [www.womensnetwork.org/?FaqlD=4](http://www.womensnetwork.org/?FaqlD=4).

<sup>6</sup> Renseignement transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 27 janvier 2017.

<sup>7</sup> ORGUT Consulting AB, *Country Gender Profile: An analysis of gender differences at all levels in Kosovo*, avril 2014, p. 20: [www.swedenabroad.com/ImageVaultFiles/id\\_20757/cf\\_347/Orgut\\_Kosovo\\_Gender\\_Profile\\_FINAL\\_2014-05-08.PDF](http://www.swedenabroad.com/ImageVaultFiles/id_20757/cf_347/Orgut_Kosovo_Gender_Profile_FINAL_2014-05-08.PDF).

<sup>8</sup> Bundeszentrale für politische Bildung, Dossier Innerstaatliche Konflikte: Kosovo, 15 décembre 2015: [www.bpb.de/internationales/weltweit/innerstaatliche-konflikte/54633/kosovo](http://www.bpb.de/internationales/weltweit/innerstaatliche-konflikte/54633/kosovo).

<sup>9</sup> Renseignements transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 13 et 27 janvier 2017.

<sup>10</sup> Le Gender Training and Research Center GTRC dans la capitale kosovare Pristina est un centre de compétences et de conseil sur les questions de genre qui soutient les échanges entre expert-e-s et collabore étroitement avec des acteurs et actrices du monde politique pour améliorer les lois en vigueur ou leur application. cfd, *Projekte in Kosovo, Gender Training and Research Center GTRC, Schulungen zur Gleichstellung von Frau und Mann und Aufklärung zu Internetkriminalität*, 2015: [www.cfd-ch.org/pdf/empowerment/Projektblaetter/GTRC\\_2015.pdf](http://www.cfd-ch.org/pdf/empowerment/Projektblaetter/GTRC_2015.pdf).

<sup>11</sup> Renseignement transmis par courriel par une représentante du Gender Training and Research Center, 2 février 2017.

<sup>12</sup> L'ONG Medica Gjakova travaille avec des femmes qui ont été victimes de violence sexuelle et liée au genre pendant la guerre au Kosovo ou par la suite. Elle les soutient dans leur santé physique et

que la plupart des mariages et divorces prononcés au Kosovo se déroulent toujours sur un mode traditionnel. Ils impliquent l'approbation des deux familles des conjoints.<sup>13</sup>

**La violence contre les femmes et la violence domestique sont très répandues, généralement acceptées culturellement et passées sous silence en tant qu'affaires strictement familiales. Il n'y a que peu de plaintes. Les autorités sont souvent passives et négligentes.** Comme exposé en détail dans le dossier thématique de l'OSAR du 7 octobre 2015 sur la violence contre les femmes, celle-ci est très répandue au Kosovo, de même que la violence domestique, et les victimes sont stigmatisées par la famille et la société.<sup>14</sup> Selon une étude du *Kosovo Women's Network* datant de 2015, 68 pour cent des femmes interrogées avaient déjà été victimes de violence domestique.<sup>15</sup> Même des femmes justifient la violence contre les femmes: 42,4 pour cent des femmes interrogées par l'UNICEF ont ainsi déclaré qu'un mari a le droit de frapper son épouse dans certaines circonstances.<sup>16</sup> D'après le *médiateur pour le Kosovo*, seul un petit nombre de cas sont portés devant les autorités responsables. Comme les réactions des autorités et les mesures engagées ne sont pas appropriées, la plupart des victimes de violences conjugales sont encore victimes de la passivité et de la négligence des institutions chargées d'assurer une protection et un soutien. L'ampleur de la violence domestique reste inchangée en raison de facteurs économiques et culturels: les victimes dépendent économiquement des auteurs de ces actes; la pression sociale et les préjugés contribuent en outre à ce que la violence domestique soit considérée comme une affaire privée qu'il s'agit de régler au sein de la famille. La longue durée des procédures judiciaires a aussi un effet décourageant, de sorte que peu de cas sont portés devant les tribunaux.<sup>17</sup> D'après le *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* (BAMF) allemand, le harcèlement, le viol, la violence domestique, la prostitution forcée, la traite de l'être humain et le mariage précoce sont très répandus et généralement encore acceptés par la culture kosovare.<sup>18</sup>

---

psychique et défend leurs droits en s'efforçant de sensibiliser la société et les autorités kosovares. Interview avec une personne représentant l'ONG Medica Gjakova, Gjakova, 24 novembre 2016.

<sup>13</sup> Interview avec une personne représentant l'ONG Medica Gjakova, Gjakova, 24 novembre 2016.

<sup>14</sup> OSAR, Kosovo: Violence contre les femmes et retour des femmes seules, dossier thématique, 7 octobre 2015, p. 1-4: [www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf](http://www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf).

<sup>15</sup> Kosovo Women's Network, *No More Excuses: An Analysis of Attitudes, Incidence, and Institutional Responses to Domestic Violence in Kosovo*, 2015, p. 5: [www.womensnetwork.org/documents/20151124105025622.pdf](http://www.womensnetwork.org/documents/20151124105025622.pdf).

<sup>16</sup> UNICEF/The Kosovo\* Agency of Statistics, 2013-2014 Kosovo\* Multiple Indicator Cluster Survey, 2014, p. viii: [https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/Central%20and%20Eastern%20Europe%20and%20the%20Commonwealth%20of%20Independent%20States/Kosovo%20under%20UNSC%20res.%201244/2013-2014/Final/Kosovo%20%28UNSCR%201244%29%202013-14%20MICS\\_English.pdf](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/Central%20and%20Eastern%20Europe%20and%20the%20Commonwealth%20of%20Independent%20States/Kosovo%20under%20UNSC%20res.%201244/2013-2014/Final/Kosovo%20%28UNSCR%201244%29%202013-14%20MICS_English.pdf).

<sup>17</sup> Médiateur pour le Kosovo, rapport annuel 2015, 31 mars 2016, p. 68: [www.ombudspersonkosovo.org/repository/docs/English\\_Annual\\_Report\\_2015\\_351292.pdf](http://www.ombudspersonkosovo.org/repository/docs/English_Annual_Report_2015_351292.pdf).

<sup>18</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF), *Kosovo Länderreport Band 3: Aktuelle Lage, Rechtsstaatlichkeit, Menschenrechtssituation*, mai 2015, p. 34: [www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Herkunftslaenderinformationen/kosovo-laenderreport-2015-05.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Herkunftslaenderinformationen/kosovo-laenderreport-2015-05.pdf?__blob=publicationFile).

## 2 Possibilités de protection

**Bonnes lois, mauvaise mise en œuvre.** D'après la personne de contact représentant le *Gender Training and Research Center*, la législation au Kosovo est généralement avancée. Par contre, la mise en œuvre des lois laisse beaucoup à désirer. Souvent les mécanismes de protection pour les personnes qui en ont besoin n'existent que sur le papier. Les autorités ne prennent pas au sérieux les stipulations légales et sont négligentes. En outre, il existe beaucoup d'obstacles bureaucratiques.<sup>19</sup>

**La justice kosovare est faible. L'existence d'influents réseaux claniques et familiaux entraîne des pressions et des tentatives de corruption. Quant au secteur judiciaire, il est sujet à l'ingérence politique.** D'après le BAMF, l'appareil judiciaire est l'institution la moins développée du Kosovo. C'est dû au manque de moyens et de compétence du personnel judiciaire, mais aussi à l'absence de volonté de combattre les délits et la corruption. D'influents réseaux claniques et familiaux mettent le personnel sous pression et tentent de le corrompre.<sup>20</sup> D'après le rapport d'avancement 2016 de la *Commission européenne*, le système judiciaire du Kosovo est encore peu évolué. L'administration judiciaire est lente et inefficace et ses employés n'ont pas suffisamment de comptes à rendre. Le secteur judiciaire reste exposé à l'ingérence politique. Il manque toujours de moyens financiers et de personnel. Des représentants de la justice et des poursuites pénales sont en outre empêtrés dans beaucoup de crimes en lien avec la corruption.<sup>21</sup>

**Les foyers pour femmes sont réservés aux victimes de violence domestique et de traite.** Selon la personne de contact du *Kosovo Women's Network*, les foyers pour femmes n'accueillent que des victimes de violence domestique ou de traite. Les familles n'y ont pas accès.<sup>22</sup> D'après le dossier thématique de l'OSAR daté du 7 octobre 2015, les capacités et le financement des foyers pour femmes ne suffisent pas à couvrir les besoins.<sup>23</sup>

---

<sup>19</sup> Renseignement transmis par courriel par une représentante du Gender Training and Research Center, 2 février 2017.

<sup>20</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF), Kosovo Länderreport Band 3: Aktuelle Lage, Rechtsstaatlichkeit, Menschenrechtsslage, mai 2015, p. 23-24:  
[www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Herkunftslanderinformationen/kosovo-landerreport-2015-05.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Herkunftslanderinformationen/kosovo-landerreport-2015-05.pdf?__blob=publicationFile).

<sup>21</sup> Commission européenne, Kosovo\* 2016 Report, 9 décembre 2016, p. 13, 14:  
[www.ecoi.net/file\\_upload/1226\\_1480930535\\_20161109-report-kosovo.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/1226_1480930535_20161109-report-kosovo.pdf).

<sup>22</sup> Renseignement transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 13 janvier 2017.

<sup>23</sup> OSAR, Dossier thématique de l'analyse-pays, Kosovo: Violence contre les femmes et retour des femmes seules, 7 octobre 2015, p.10, 14-17:  
[www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf](http://www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf).

### 3 Droit de garde des enfants en cas de séparation des partenaires

**En cas de séparation, le droit de garde des enfants est généralement attribué à l'un des parents ou à des membres de la famille, pratiquement jamais aux autorités.** D'après la personne de contact représentant le *Kosovo Women's Network*, il est extrêmement improbable que le droit de garde des enfants soit confiée à l'État kosovar au cours de la séparation des parents. Dans la culture kosovare, on attend des familles qu'elles s'occupent de leurs enfants. Il n'y a guère de prestations publiques en la matière. La garde des enfants est attribuée aux autorités kosovares uniquement dans les cas où il n'y a plus aucun membre de la famille en vie ou disponible pour s'occuper des enfants. En cas de séparation des parents, le droit de garde des enfants sera donc très vraisemblablement attribué à l'un des parents ou à sa famille.<sup>24</sup>

**Dans les régions rurales, les enfants «appartiennent» traditionnellement à la famille du père et c'est donc à elle que va généralement obtenir le droit de garde.** D'après les informations de la personne de contact représentant le *Kosovo Women's Network*, les enfants «appartiennent» au père ou à sa famille, selon une conception traditionnelle en vigueur dans les régions rurales comme Kamenica et probablement même Gjilan. Il y a donc une forte pression sociale pour que le droit de garde des enfants soit confié au père.<sup>25</sup>

**La lenteur des décisions de justice quant au droit de garde des enfants pose problème. Elle est due au nombre de cas en souffrance et à la corruption de la justice.** La loi kosovare sur la famille prévoit que la décision relative au droit de garde des enfants est du ressort du tribunal compétent dans le cas où les parents séparés ne parviennent pas à s'entendre (art. 139, 140). Le parent qui obtient le droit de garde doit pouvoir assurer le bien-être émotionnel, social et matériel de l'enfant ou des enfants (art. 128).<sup>26</sup> D'après la personne de contact représentant le *Kosovo Women's Network*, il peut s'écouler des années avant qu'une décision soit prise quant au droit de garde des enfants, à cause de la quantité de dossiers en souffrance.<sup>27</sup>

---

<sup>24</sup> Renseignement transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 13 janvier 2017.

<sup>25</sup> Loc. cit.

<sup>26</sup> United Nations Interim Administration Mission in Kosovo (UNMIK) – Provisional Institutions of Self-Government, Law Nr.2004/32: Family Law of Kosovo, 2004: [www.kuvendikosoves.org/?cid=2,191,234](http://www.kuvendikosoves.org/?cid=2,191,234).

<sup>27</sup> Renseignement transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 13 janvier 2017.

## 4 Situation économique

**Situation socio-économique difficile.**<sup>28</sup> D'après les indications de l'*UN Development Programme* de juin 2014, la situation économique est précaire au Kosovo. Ainsi, près de 30 pour cent de la population vit avec moins de 1.72 euro par jour et environ 10 pour cent vit au-dessous de l'extrême seuil de pauvreté. Ces gens doivent se débrouiller avec moins de 1.20 euro par jour, ce qui ne suffit pas à couvrir leurs besoins fondamentaux en nourriture.<sup>29</sup> Un rapport de la Banque mondiale et de la *Kosovo Agency for Statistics* indique que le taux de chômage en 2015 était de 32.9 pour cent.<sup>30</sup>

**Coût de la vie élevé, salaires bas.**<sup>31</sup> Le coût de la vie au Kosovo est très élevé, selon la *Fondation Bertelsmann*.<sup>32</sup> Un article de l'*Independent Balkan News Agency* fait référence aux chiffres de la *Kosovo Agency for Statistics*, selon lesquels les dépenses mensuelles pour la consommation en 2014 s'élevaient à 116 EUR par personne et à 635 EUR par ménage. Les prix pour les biens de consommation sont très élevés au Kosovo, car 50 pour cent des produits sont importés de l'UE et 40 pour cent des pays voisins.<sup>33</sup> D'après le *Country Fact Sheet Kosovo* publié par le *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* allemand et l'*Organisation internationale pour les migrations* (OIM), les loyers mensuels à Prishtina varient entre 150-200 EUR pour un studio et 300-500 EUR pour un appartement avec trois chambres. Les loyers dans d'autres villes sont entre 50 et 80 EUR plus bas.<sup>34</sup> Le salaire moyen mensuel s'élève à EUR 350, selon la *Fondation Bertelsmann*.<sup>35</sup> D'après le *Fonds Monétaire International*, le revenu par tête est de 3000 EUR par année, ce qui correspond à 250 EUR par mois.<sup>36</sup>

---

<sup>28</sup> Ce paragraphe est tiré en grande partie de la publication suivante: OSAR, Dossier thématique de l'analyse-pays, Kosovo: Violence contre les femmes et retour des femmes seules, 7 octobre 2015, p.12: [www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf](http://www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf).

<sup>29</sup> United Nations Development Programme (UNDP) Kosovo, The Real Value of Social Assistance, An Assessment of Social Assistance benefit adequacy, juin 2014, p. 6: [www.ks.undp.org/content/dam/kosovo/docs/Communications/Dokumenti%20The%20Real%20Value%20of%20Social%20Assistance%20ONLINE.pdf](http://www.ks.undp.org/content/dam/kosovo/docs/Communications/Dokumenti%20The%20Real%20Value%20of%20Social%20Assistance%20ONLINE.pdf).

<sup>30</sup> World Bank, Results of the Kosovo 2015 Labour Force Survey, 1 juin 2016, p. 28: <http://documents.worldbank.org/curated/en/171731476272117466/Results-of-the-Kosovo-2015-labour-force-survey>.

<sup>31</sup> Ce paragraphe est tiré en grande partie de la publication suivante: OSAR, Renseignement de l'analyse-pays, Kosovo: Situation des personnes aveugles et malvoyantes, 27 janvier 2017, p.5-6: [www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/170127-kos-blinde-personen-f.pdf](http://www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/170127-kos-blinde-personen-f.pdf).

<sup>32</sup> Fondation Bertelsmann, BTI 2016: Kosovo Country Report, 2016, p. 28: [www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Kosovo.pdf](http://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Kosovo.pdf)

<sup>33</sup> Independent Balkan News Agency, Kosovo: High prices, minimum wages, 28 avril 2015: [www.balkan.eu.com/kosovo-high-prices-minimum-wages/](http://www.balkan.eu.com/kosovo-high-prices-minimum-wages/).

<sup>34</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF)/Organisation internationale pour les migrations (OIM), Kosovo - Country Fact Sheet 2016, en allemand, mai 2016, p. 4: <https://milo.bamf.de/milop/livelink.exe/properties/18321828>.

<sup>35</sup> Fondation Bertelsmann, BTI 2016: Kosovo Country Report, 2016, p. 3: [www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Kosovo.pdf](http://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Kosovo.pdf)

<sup>36</sup> Fonds Monétaire International, IMF Survey: Job Creation Key Priority for Kosovo, 25 janvier 2016: [www.imf.org/en/News/Articles/2015/09/28/04/53/sonew012516a](http://www.imf.org/en/News/Articles/2015/09/28/04/53/sonew012516a).

## 5 Défavorisation des femmes

**Discrimination des femmes dans la société kosovare, sous-représentation dans la prise de décisions.** Selon un rapport du BAMF datant de mai 2015, l'égalité des sexes est certes ancrée dans la loi au Kosovo, mais la société reste très marquée par les valeurs patriarcales, ce qui se traduit par de nombreuses discriminations sexistes, en particulier dans le domaine de l'éducation et de l'emploi. D'après le BAMF, les femmes sont nettement sous-représentées dans la prise de décisions dans tous les domaines et sur tous les plans.<sup>37</sup>

**Les femmes sont particulièrement touchées par le fort taux de chômage. Pour obtenir un emploi, les hommes comme les femmes ont généralement besoin de connexions.** D'après un rapport de la Banque mondiale, 56,7 pour cent des hommes, mais seulement 18,1 pour cent des femmes participent au marché du travail au Kosovo, c'est-à-dire qu'ils exercent une activité professionnelle ou cherchent un emploi. Les femmes sont encore plus touchées par le chômage que les hommes (36,6 pour cent contre 31,8 pour cent).<sup>38</sup> Un agent de liaison cité dans le rapport de la *Staatendokumentation* autrichienne a indiqué le 29 février 2016 qu'il fallait non seulement une très bonne formation, mais encore des «connexions» pour avoir accès à un poste acceptable, en particulier dans la fonction publique. Sans un diplôme d'une haute école ou une formation semblable, il est pratiquement impossible de trouver un emploi.<sup>39</sup> Comme le mentionne le dossier thématique de l'OSAR du 7 octobre 2015<sup>40</sup>, les femmes sont particulièrement touchées par le fort taux de chômage, d'après l'appréciation du *Gender Training and Research Center*. Les femmes célibataires ou divorcées avec ou sans enfants et sans réseau social connaissent une situation économique particulièrement précaire.<sup>41</sup>

**Désavantage des femmes concernant l'accès à l'héritage et à la propriété.**<sup>42</sup> La *rapporteuse spéciale de l'ONU pour le droit à un logement approprié* et la *Commission européenne* signalent en outre des inégalités dans l'accès des femmes à la propriété et à l'héritage.<sup>43</sup> Bien que la loi ne prévoie aucune différence entre les

<sup>37</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF), Kosovo Länderreport Band 3: Aktuelle Lage, Rechtsstaatlichkeit, Menschenrechtslage, mai 2015, p. 33-34: [www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Herkunftslaenderinformationen/kosovo-laenderreport-2015-05.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Herkunftslaenderinformationen/kosovo-laenderreport-2015-05.pdf?__blob=publicationFile).

<sup>38</sup> World Bank, Results of the Kosovo 2015 Labour Force Survey, 1er juin 2016, p. 9: <http://documents.worldbank.org/curated/en/171731476272117466/Results-of-the-Kosovo-2015-labour-force-survey>.

<sup>39</sup> BFA Staatendokumentation, Anfragebeantwortung der Staatendokumentation zum Kosovo: Allein-stehende Frauen; häusliche Gewalt, 18 février 2016, p. 12-13 (pas accessible au public): [www.ecoi.net/file\\_upload/1729\\_1460462354\\_koso-mr-sog-alleinstehende-frauen-haeusliche-familiaere-gewalt-2016-03-18-as.doc](http://www.ecoi.net/file_upload/1729_1460462354_koso-mr-sog-alleinstehende-frauen-haeusliche-familiaere-gewalt-2016-03-18-as.doc).

<sup>40</sup> OSAR, Kosovo: Violence contre les femmes et retour des femmes seules, Dossier thématique, 7 octobre 2015, p. 12: [www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf](http://www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf).

<sup>41</sup> Renseignement transmis par courriel par l'ONG Gender Training and Research Center, 23 juin 2015.

<sup>42</sup> Ce paragraphe est tiré de la publication suivante: OSAR, Dossier thématique de l'analyse-pays, Kosovo: Violence contre les femmes et retour des femmes seules, 7 octobre 2015, p.12-13: [www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf](http://www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf).

<sup>43</sup> UN Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), Kosovo/right to housing, Deep gap between law and reality, United Nations expert says, le 28 mai 2015:

genres en la matière, ce sont généralement les hommes qui héritent de la propriété familiale. D'après la loi, les deux partenaires dans le mariage et le partenariat enregistré ont les mêmes droits à la propriété et à l'héritage. Mais dans la réalité, les femmes ne sont que 8 pour cent à posséder un terrain.<sup>44</sup> Selon une contribution rédactionnelle de la politologue *Sidita Kushi* datée du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les règles traditionnelles prévoyant l'héritage patrilinéaire des biens familiaux jouent un rôle à cet égard. Après le mariage, une femme doit s'installer dans la maison familiale de son mari où elle vit avec sa parenté par alliance et ne possède rien à titre personnel. Le frère de cette femme en revanche obtient les pleins droits sur la propriété de la famille. Quand une famille n'a pas de fils, la propriété est généralement transmise aux cousins. Les normes culturelles incitent souvent les femmes à renoncer à leurs droits quand les questions d'héritage sont portées en justice et à céder leur part à des hommes de la famille. Les femmes trouveraient honteux de réclamer une part de la propriété de la famille ou du conjoint. Les rares femmes qui revendiquent leurs droits risquent d'être répudiées ou menacées de violence par des membres de leur famille.<sup>45</sup>

**Les femmes qui vivent seules et celles qui élèvent seules leurs enfants sont tributaires de l'aide sociale ou d'autres prestations d'aide, quand elles ont été chassées de leur famille.** Selon un rapport de la *Staatendokumentation* autrichienne, qui cite lui-même un rapport du *Ministère des Affaires Etrangères* allemand daté du 9 décembre 2015, les femmes qui vivent seules et celles qui élèvent seules leurs enfants sont généralement tributaires du soutien alloué par l'État par le biais de l'aide sociale ou par des organisations non gouvernementales, quand elles ont été chassées de leur famille suite à un divorce ou après la naissance d'un enfant illégitime et privée de son soutien. Le fort taux de chômage au Kosovo contribue aussi à ce que ces femmes dépendent généralement de l'aide sociale ou d'une autre forme de soutien.<sup>46</sup>

**Situation économique difficile pour les femmes seules concernant l'accès à l'emploi, au logement et à l'aide sociale.** Le rapport de l'IRB cite une personne représentant le bureau du médiateur pour le Kosovo, d'après qui il est très difficile pour les femmes seules de s'installer à Pristina et d'y obtenir un logement, un travail et l'aide sociale.<sup>47</sup> Un agent de liaison cité dans le rapport de la Documentation pays autrichienne a rapporté en 2011 que la situation des femmes seules est généralement difficile, à quelques exceptions près. Si une femme a suffisamment de ressources financières, elle peut vivre seule dans des villes comme Pristina ou Prizren.

---

[www.ecoi.net/local\\_link/304220/441347\\_de.html](http://www.ecoi.net/local_link/304220/441347_de.html); Commission européenne, Kosovo 2014 Progress Report, 8 octobre 2014, p. 18.

<sup>44</sup> US Department of State (USDOS), Country Report on Human Rights Practices 2014 – Kosovo, 25 juin 2015: [www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2014/eur/236540.htm](http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2014/eur/236540.htm).

<sup>45</sup> Sidita Kushi, *Women of Kosovo: a mirage of freedom and equality*, Open Democracy, 1 juillet 2015: [www.opendemocracy.net/5050/sidita-kushi/women-of-kosovo-mirage-of-freedom-and-equality](http://www.opendemocracy.net/5050/sidita-kushi/women-of-kosovo-mirage-of-freedom-and-equality).

<sup>46</sup> BFA Staatendokumentation, *Anfragebeantwortung der Staatendokumentation zum Kosovo: Alleinstehende Frauen; häusliche Gewalt*, 18 février 2016, p. 4 (pas accessible au public): [www.ecoi.net/file\\_upload/1729\\_1460462354\\_koso-mr-sog-alleinstehende-frauen-haeusliche-familiaere-gewalt-2016-03-18-as.doc](http://www.ecoi.net/file_upload/1729_1460462354_koso-mr-sog-alleinstehende-frauen-haeusliche-familiaere-gewalt-2016-03-18-as.doc).

<sup>47</sup> IRB - Immigration and Refugee Board of Canada, *Kosovo: Situation of single women in Pristina, including their ability to access employment, housing, and social services; whether Catholic Albanian women would face particular challenges accessing housing, employment and social services when relocating to Pristina from a different area of Kosovo*, 8 avril 2013: [www.ecoi.net/local\\_link/246776/370319\\_de.html](http://www.ecoi.net/local_link/246776/370319_de.html).

Si ce n'est pas le cas et qu'elle n'a pas de travail, elle est obligée de se trouver un nouveau partenaire pour survivre, si sa famille lui refuse hébergement et soutien. À la campagne, la situation est encore plus difficile que dans les villes pour les femmes seules.<sup>48</sup>

## 5.1 Accès à l'emploi et à la prise en charge d'enfants

**Discrimination des femmes élevant seules leurs enfants sur le plan de l'emploi, stigmatisation sociale.** D'après la personne de contact représentant le *Kosovo Women's Network*, les femmes élevant seules leurs enfants ont de plus gros obstacles socioculturels à surmonter que les hommes pour trouver un emploi. Dans la culture kosovare, on attend des mères qu'elles s'occupent de leurs enfants au lieu de travailler.<sup>49</sup> D'après la sociologue citée dans le blog *Kosovo 2.0* Vjollca Krasniqi, les femmes élevant seules leurs enfants sont plus touchées par l'exclusion sociale dans les petites villes plus traditionnelles et dans les régions rurales. Mais elles sont aussi souvent stigmatisées dans des villes comme Pristina.<sup>50</sup>

**Coût exorbitant des offres de prise en charge des enfants, surtout à Pristina.** D'après la personne de contact du *Kosovo Women's Network*, il est en outre difficile pour les femmes élevant seules leurs enfants de trouver des solutions de prise en charge à des prix abordables.<sup>51</sup> Dans l'ensemble, l'offre abordable de prise en charge des enfants est limitée au Kosovo, selon un rapport du *Kosovo Women's Network*. Près de 146'000 enfants n'ont ainsi accès à aucune solution de garde, les besoins étaient particulièrement importants dans les communes de Pristina, Prizren et Ferizaj. Suivant la commune, les coûts mensuels de la prise en charge des enfants varient entre 35 et 50 euros dans les institutions publiques et atteignent jusqu'à 80 euros dans les institutions privées, les structures d'accueil des enfants étant de loin les plus chères à Pristina.<sup>52</sup>

## 5.2 Accès au logement

**Accès limité aux programmes de logement.** L'ordonnance no 21/2010 concernant le droit aux programmes de logement spéciaux prévoit que les familles monoparentales et celles à bas revenu puissent profiter de ces programmes.<sup>53</sup> Mais la mise à

---

<sup>48</sup> BFA Staatendokumentation, Anfragebeantwortung der Staatendokumentation zum Kosovo: Alleinstehende Frauen; häusliche Gewalt, 18 février 2016, p. 11 (pas accessible au public): [www.ecoi.net/file\\_upload/1729\\_1460462354\\_koso-mr-sog-alleinstehende-frauen-haeusliche-familiaere-gewalt-2016-03-18-as.doc](http://www.ecoi.net/file_upload/1729_1460462354_koso-mr-sog-alleinstehende-frauen-haeusliche-familiaere-gewalt-2016-03-18-as.doc).

<sup>49</sup> Renseignement transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 13 janvier 2017.

<sup>50</sup> Kosovo 2.0, Going it alone: Single mothers face social stigma and economic hardship, 13 décembre 2016: <http://kosovotwopointzero.com/en/going-it-alone/>.

<sup>51</sup> Renseignement transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 13 janvier 2017.

<sup>52</sup> Kosovo Women's Network, Who Cares? Demand, Supply and Options for Expanding Childcare Availability in Kosovo, 2016, p. 36: [www.womensnetwork.org/documents/20161103153827186.pdf](http://www.womensnetwork.org/documents/20161103153827186.pdf).

<sup>53</sup> Republic of Kosovo/Ministry of Environment and Spatial Planning, Administrative Instruction No. 21/2010 for determining the order of precedence for categories of families that can benefit from special housing programs, 18 novembre 2010: <https://gzk.rks-gov.net/ActDetail.aspx?ActID=7947>.

disposition de logements sociaux appropriés reste un problème au Kosovo, selon les dires de la personne de contact du *Kosovo Women's Network*.<sup>54</sup>

**Discrimination des femmes et mères seules dans l'accès au logement, y compris aux logements sociaux à Pristina.** D'après *Leilani Farha*, rapporteuse spéciale de l'ONU pour le droit à un logement approprié, les femmes du Kosovo ne sont pas sur pied d'égalité avec les hommes pour ce qui est de l'accès à l'hébergement. Elle estime en effet que leur situation économique défavorable leur porte aussi préjudice sur ce plan là.<sup>55</sup> Selon les dires d'une personne de contact du *Kosovo Women's Network*, les femmes élevant seules leurs enfants sont exposées à des discriminations dans l'accès au logement.<sup>56</sup> D'après une personne de contact citée dans le rapport de l'*Immigration and Refugee Board of Canada* (IRB) du 8 avril 2013, les femmes subissent des pressions de la part de leur famille et de la société pour ne pas occuper un logement seule, afin de ne pas paraître «immorales». Il leur est également difficile de trouver du travail et de prouver aux bailleurs qu'elles sont en mesure de payer leur loyer, de sorte qu'elles font souvent signer le contrat par un homme pour avoir l'air «plus convaincantes». Enfin, il est pratiquement impossible pour une femme fraîchement arrivée à Pristina seule avec ses enfants d'avoir accès à un logement social à cause de la longue liste d'attente.<sup>57</sup>

### 5.3 Accès à l'aide sociale

**Soutien insuffisant et critères sévères de l'aide sociale.**<sup>58</sup> Les œuvres publiques de bienfaisance au Kosovo sont très faibles selon un renseignement fourni le 8 avril 2013 par l'*Immigration and Refugee Board of Canada*. Toutes les femmes seules y ont certes accès, mais l'État ne peut souvent pas remplir leurs besoins fondamentaux. Il faut souvent payer des pots-de-vin pour obtenir des prestations qui devraient être gratuites.<sup>59</sup> L'étude réalisée en 2014 par le *Kosovo Women's Network* indique qu'entre 2011 et 2013, 62 à 65 pour cent des bénéficiaires de l'aide sociale étaient des hommes. Les représentants des autorités des *Center for Social Work* responsables de l'aide sociale rapportent cela à l'attitude patriarcale qui prédomine. Il est

---

<sup>54</sup> Renseignements transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 13 janvier 2017.

<sup>55</sup> UN Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), Kosovo/right to housing, Deep gap between law and reality, United Nations expert says, 28 mai 2015: [www.ecoi.net/local\\_link/304220/441347\\_de.html](http://www.ecoi.net/local_link/304220/441347_de.html).

<sup>56</sup> Renseignements transmis par courriel par une représentante de l'ONG Kosovo Women's Network, 13 janvier 2017.

<sup>57</sup> IRB - Immigration and Refugee Board of Canada, Kosovo: Situation of single women in Pristina, including their ability to access employment, housing, and social services; whether Catholic Albanian women would face particular challenges accessing housing, employment and social services when relocating to Pristina from a different area of Kosovo, 8 avril 2013: [www.ecoi.net/local\\_link/246776/370319\\_de.html](http://www.ecoi.net/local_link/246776/370319_de.html).

<sup>58</sup> Ce paragraphe est tiré en grande partie de la publication suivante: OSAR, Dossier thématique de l'analyse-pays, Kosovo: Violence contre les femmes et retour des femmes seules, 7 octobre 2015, p.14-16: [www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf](http://www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/151007-kos-gewaltgegenfrauen-themenpapier-f.pdf).

<sup>59</sup> Immigration and Refugee Board of Canada (IRB), Kosovo, Situation of single women in Pristina, including their ability to access employment, housing, and social services; whether Catholic Albanian women would face particular challenges accessing housing, employment and social services when relocating to Pristina from a different area of Kosovo, le 8 avril 2013: [www.ecoi.net/local\\_link/246776/370319\\_de.html](http://www.ecoi.net/local_link/246776/370319_de.html).

de ce fait plus difficile pour les femmes d'accéder aux services sociaux.<sup>60</sup> D'après les indications de *Women against Violence in Europe* (WAVE), les possibilités de soutien et la situation des femmes victimes de violence doivent finalement être considérées en lien avec la situation économique difficile qui règne au Kosovo. Le budget de l'aide sociale est inférieur aux besoins et les critères sont sévères. D'après le rapport annuel 2013 de WAVE, seulement 31'000 familles ont obtenu entre 40 et 80 euros d'aide sociale chacune.<sup>61</sup> L'*Organisation Internationale pour les Migrations* (OIM) décrit les critères donnant accès à l'aide sociale dans un rapport de 2014. Il y a deux catégories de soutien. Quand l'un des membres de la famille a entre 18 et 65 ans et qu'il est apte à travailler, la famille n'est pas admissible pour la catégorie 1.<sup>62</sup> D'après une étude de l'UNDP menée en juin 2014, les familles qui remplissent toutes les conditions suivantes tombent dans la catégorie 2 :

- Un membre de la famille est apte au travail, mais enregistré comme sans emploi ;
- La famille compte au moins un enfant de moins de cinq ans ou s'occupe à plein temps d'un orphelin de moins de quinze ans ;
- Tous les autres membres de la famille sont dépendants.<sup>63</sup>

D'après l'UNDP et l'OIM, les services publics contrôlent en outre le revenu, la fortune, ainsi que les éventuelles aides financières au retour obtenues par les bénéficiaires potentiels de l'aide sociale et les déduisent des montants standard de l'aide sociale.<sup>64</sup>

Dans son rapport de 2014, l'OIM chiffre le soutien entre 34 et 62 euros par mois.<sup>65</sup> D'après l'UNDP, le barème standard pour une personne adulte avec un enfant de moins de 18 ans totalise 60 euros par mois (55 euros plus une allocation familiale de 5 euros).<sup>66</sup> L'ONG *Women Wellness Center* a également indiqué le 25 juin 2015 qu'une mère seule peut obtenir jusqu'à 60 euros par mois, si elle remplit les critères, mais que ce soutien n'est pas suffisant si la personne n'a pas d'hébergement. Les femmes qui ont trouvé refuge dans un foyer ne sont pas soutenues par l'aide so-

<sup>60</sup> KWN, *Budgeting for Social Welfare, A Rapid Gender Analysis to Inform Gender Responsive Budgeting in the Ministry of Labour and Social Welfare in Kosovo*, 2014, p. 19: [www.womensnetwork.org/documents/20140702111942678.pdf](http://www.womensnetwork.org/documents/20140702111942678.pdf).

<sup>61</sup> *Women Against Violence Europe (WAVE), Country Report 2013, Kosovo*, mars 2014, S. 119ss.: [www.wave-network.org/sites/default/files/03%20Kosovo.pdf](http://www.wave-network.org/sites/default/files/03%20Kosovo.pdf).

<sup>62</sup> *International Organization for Migration (IOM), Kosovo – Country Fact Sheet 2014*, juin 2014, p. 23s.: [www.milo.bamf.de/milop/livelink.exe/fetch/2000/702450/698578/704870/698704/12111421/17046983/17256439/Kosovo\\_-\\_Country\\_Fact\\_Sheet\\_2014,\\_englisch.pdf?nodeid=17256440&vernum=-2](http://www.milo.bamf.de/milop/livelink.exe/fetch/2000/702450/698578/704870/698704/12111421/17046983/17256439/Kosovo_-_Country_Fact_Sheet_2014,_englisch.pdf?nodeid=17256440&vernum=-2).

<sup>63</sup> «1. Category I: families in which all the members are dependent and not working; and 2. Category II: families in which there is one family member able to work and registered as unemployed with the Employment Offices of the Ministry of Labour and Social Welfare (MLSW), at least one child younger than five (5) years or an orphan younger than fifteen (15) years under family's full-time care, and all the other family members are dependent.» UNDP Kosovo, *The Real Value of Social Assistance*, juin 2014, p. 6.

<sup>64</sup> Loc. cit.; IOM, *Kosovo – Country Fact Sheet 2014*, juin 2014, p. 23s.

<sup>65</sup> IOM, *Kosovo – Country Fact Sheet 2014*, juin 2014, p. 23ss.

<sup>66</sup> UNDP Kosovo, *The Real Value of Social Assistance*, juin 2014, p. 6.

ciale.<sup>67</sup> L'UNDP critique aussi le fait que le montant de l'aide sociale est très en-deçà des besoins effectifs, puisqu'il est inférieur au seuil d'extrême pauvreté.<sup>68</sup>

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur le Kosovo et d'autres pays d'origine des réfugiés sous [www.osar.ch/pays-dorigine](http://www.osar.ch/pays-dorigine).

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR s'engage pour que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions ancré dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, l'OSAR est l'association faitière nationale des organisations d'aide aux réfugiés. Son travail est financé par des mandats de la Confédération et par le soutien bénévole de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

L'OSAR-Newsletter vous informe des nouvelles publications. Inscription sous [www.osar.ch/newsletter](http://www.osar.ch/newsletter).

---

<sup>67</sup> Renseignement transmis par courriel par l'ONG Women Wellness Center le 25 juin 2015.

<sup>68</sup> UNDP Kosovo, *The Real Value of Social Assistance*, juin 2014, p. 6.